

→ le nombre de véhicules nécessaires au transport des volailles, des aliments et des déchets passera de 262 véhicules/an à 376 véhicules/an), soit une hausse de 43 %

Le pétitionnaire lui même estime que le projet aurait pour effet d'augmenter les émissions de Gaz à Effet de Serre de 52 %.

j) thème non abordé par le public : la sécurité :

Les observations du public n'évoquent pas la sécurité. Les mesures déjà prises ou envisagées pour prévenir ou lutter contre les incendies, risque le plus présent, sont évoquées de façon satisfaisantes dans le dossier (cf. : étude de dangers chapitre I du dossier de demande d'autorisation). Le commissaire-enquêteur a noté que :

- le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a donné un avis favorable au projet.
- de même, les dangers inhérents à la circulation des engins, tracteurs ou camions ont été correctement évoqués, et les services de la Voirie Départementale ont, eux-aussi, donné un avis favorable au projet.

10. SYNTHÈSE

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL MERLO en vue d'exploiter un élevage de 121 900 emplacements de poulets de chair sur la commune d'AIZELLES, et d'épandre les fientes issues de l'élevage sur le territoire de huit communes de l'Aisne, s'est déroulée conformément à l'arrêté préfectoral du 15 mai 2020, du lundi 15 juin au mercredi 15 juillet 2020, sur 31 jours consécutifs.

Son organisation, un peu compliquée en raison de la situation sanitaire, a été facilitée par la bonne collaboration des maires et secrétaires de mairie des deux communes dans lesquelles les permanences devaient se tenir, et les conditions matérielles (salles assez vastes et aérées, masques et produits désinfectants) ont permis d'assurer l'accueil du public en toute sécurité.

Le projet a suscité l'intérêt de la presse et des élus locaux, cependant la participation du public a été moyenne : une douzaine de personnes s'est exprimée, sur les registres d'enquête (deux à Aizelles, 4 à Festieux), oralement (2 à Aizelles, 2 à Festieux) ou sur la messagerie internet (4 observations). Les remarques se sont réparties également entre les deux communes accueillant les permanences et les intervenants extérieurs. Cinq communes, sur les 14 concernées par l'enquête ont délibéré dans les délais impartis, et donné leur avis sur le projet. Parmi les Personnes Publiques Associées consultées, il faut noter l'absence d'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Fait à Tergnier, le 5 août 2020.

Le commissaire-enquêteur


Didier LEJEUNE